Directive

Charte d'Achat Socialement Responsable du Groupe Mervielde

Doc. n° : P257800
Rév. : 1.2

Date : 10/03/2026
Auteur : karinm

La **Charte d'Achat Socialement Responsable** (ASR) du Groupe Mervielde énonce les objectifs et les valeurs qui régissent nos relations avec nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux. Elle complète notre Code d'éthique général.

Le Groupe Mervielde comprend :

- Mervielde NV
- Transport Van Heesvelde NV
- P. Vereecke en Zonen NV

Nous considérons ces deux chartes comme des lignes directrices contraignantes pour un comportement responsable et respectueux.

Nos fournisseurs sont reconnus comme des membres essentiels de notre équipe et contribuent à la réussite du Groupe Mervielde. Notre objectif est de développer des relations avec des partenaires commerciaux qui partagent nos valeurs d'entreprise et mènent leurs activités de manière éthique.

Le Groupe Mervielde adhère aux normes internationales reconnues et approuvées dans des domaines clés tels que les droits humains, l'éthique des affaires et les pratiques de travail.

Nous attendons de nos acheteurs qu'ils en fassent de même et nous nous efforçons de travailler exclusivement avec des partenaires qui répondent à cette exigence. Le non-respect de ce Code de conduite peut entraîner la rupture de la relation commerciale.

Gouvernance

Le respect des lois locales, nationales et internationales dans les pays où nous exerçons nos activités est fondamental pour le Groupe Mervielde.

Nous attendons de nos acheteurs qu'ils adhèrent à un certain nombre de principes de base en matière d'achats socialement responsables et de conduite éthique.

Gouvernance d’entreprise

Nous collaborons pour garantir que tous les achats soient effectués conformément aux normes éthiques, professionnelles et juridiques les plus élevées. Tous nos partenaires commerciaux sont traités avec honnêteté, transparence et respect.

Nous attendons de nos acheteurs les engagements suivants :

- Des mécanismes sont en place pour assurer la mise en œuvre effective de la politique anticorruption :
  - Cadeaux et invitations : aucun cadeau susceptible d'influencer leur décision dans leurs relations avec le fournisseur ne sera accepté ;
  - Concurrence loyale : la concurrence sera menée conformément aux principes de la concurrence loyale, conformément aux lois et réglementations applicables ; la concurrence sera raisonnable et fondée sur la qualité, la valeur et l'intégrité des services fournis ;
  - Conflits d'intérêts : les personnes concernées s'engagent à ne pas participer à des décisions ni à tenter de les influencer dans des circonstances pouvant créer un conflit d'intérêts, réel ou apparent. Ces circonstances peuvent inclure des intérêts commerciaux ou personnels, économiques ou autres, directement ou par l'intermédiaire d'une personne étroitement liée ;
- Secret professionnel : la confidentialité est respectée pendant et après la cessation des relations commerciales avec le Groupe Mervielde. L'acheteur s'abstiendra de divulguer le contenu des informations confidentielles dont il pourrait avoir la possession ou dont il pourrait avoir connaissance.

Conduite éthique

Le Groupe Mervielde opère avec la plus grande intégrité et dans le respect de la loi. Nous attendons de nos acheteurs qu'ils adoptent les normes les plus élevées en matière d'éthique des affaires et qu'ils se conforment aux lois locales.

Le Groupe Mervielde réaffirme son engagement à prévenir les violations, les fraudes et les pratiques illégales à l'égard de ses acheteurs.

Toute forme de fraude est interdite, quel que soit son impact sur les actifs de l'entreprise ou sur des tiers. Des contrôles appropriés doivent être mis en œuvre afin de prévenir toute activité frauduleuse (telle que la fraude, le vol, le détournement de fonds, l'appropriation illicite, la fraude fiscale ou le blanchiment d'argent).

Le Groupe Mervielde interdit toute forme de corruption, dans les secteurs public comme privé.

Nous attendons de nos acheteurs les engagements suivants :

- Ils maintiendront une visibilité complète sur les chaînes d’approvisionnement de leurs fournisseurs afin de comprendre l’origine et la destination des produits ;
- Ils dispenseront des formations aux personnes concernées sur les enjeux environnementaux et sociaux liés aux chaînes logistiques ;

- Ils veilleront à ce que leurs normes et pratiques d'achat soient conformes aux exigences légales et aux accords (contractuels) établis ;
- Ils s'engageront à garantir que le bien-être et les conditions de travail des employés de la chaîne logistique respectent, voire dépassent, les normes reconnues ;
- Équilibre vie professionnelle-vie privée : Ils s'efforceront de maintenir un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée, dans le respect des lois et réglementations en vigueur ;
- Principe de signalement : Ils ne toléreront aucune représailles à l'encontre de toute personne ayant sollicité des conseils ou signalant de bonne foi des violations éthiques ou légales ;
- Interdiction du travail forcé et du travail des enfants : L'acheteur s'assurera que le fournisseur et son personnel respectent scrupuleusement le droit international des droits de l'homme et excluent toute forme de travail illégal, forcé ou obligatoire, y compris le travail des enfants et le travail pénitentiaire. L'âge minimum d'embauche est toujours obligatoire pour les employés du fournisseur, y compris le personnel temporaire.

Droits humains

Le Groupe Mervielde promeut la non-discrimination fondée sur la race, la couleur, la nationalité, l'origine sociale, l'âge, le sexe (y compris la grossesse), l'état civil, le handicap, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou la religion.

Le Groupe Mervielde exige que chacun soit traité avec respect et dignité et que l'égalité des chances soit offerte, fondée sur le mérite, en matière d'accès à l'emploi, à la formation, aux promotions et aux conditions de travail.

Le Groupe Mervielde rejette toute forme de violence, d'intimidation physique, sexuelle, psychologique ou morale, ainsi que tout autre abus de pouvoir sur le lieu de travail, et tout comportement créant un environnement intimidant ou offensant, portant atteinte aux droits individuels des employés.

Le Groupe Mervielde s'engage à respecter les droits humains dans toutes ses activités et tout au long de sa chaîne de valeur. Nous attendons la même chose de nos fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services. Le Groupe Mervielde n'a recours ni au travail des enfants ni au travail forcé et n'autorise personne à le faire en son nom.

Tous les fournisseurs doivent se conformer aux normes internationalement reconnues, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme et les normes fondamentales du travail de l'OIT.

Nous procédons périodiquement à des évaluations des risques liés aux droits de l'homme au sein de notre base de fournisseurs afin d'identifier et d'atténuer les risques de violations, tels que le travail forcé, le travail des enfants, la discrimination et la sous-rémunération.

Les fournisseurs doivent démontrer qu'ils :

- Versent aux travailleurs un salaire décent (living wage) conforme aux normes locales et couvrant leurs besoins essentiels ;
- Respectent la liberté d'association et le droit à la négociation collective ;
- Disposent d'une politique et d'un mécanisme de traitement des plaintes permettant de signaler les violations des droits humains ;
- Fournissent annuellement des preuves de conformité par le biais d'une auto-évaluation ou d'un audit.

En cas de violation, le Groupe Mervielde prendra, selon la gravité de la violation, des mesures correctives ou mettra fin au partenariat.

Le Groupe Mervielde n'a recours ni au travail des enfants ni au travail forcé et n'autorise personne à le faire en son nom.

Nous attendons de nos acheteurs les engagements suivants :

- Garantir la protection des droits humains internationalement reconnus par le fournisseur concerné ;
- Collaborer uniquement avec des partenaires activement incités à respecter les normes internationales relatives aux droits humains dans le cadre de leur travail ;
- Veiller à ce que les employés de nos fournisseurs soient traités avec équité et dignité ;
- Garantir l'absence de châtiments corporels, de menaces de violence ou de toute autre forme d'intimidation ou de violence physique, sexuelle, psychologique ou verbale ;
- Éliminer toute discrimination, quelle qu'en soit la nature (race, croyance, couleur ou religion), et promouvoir l'égalité des chances dans la chaîne logistique du transport ;
- Liberté d'association : respecter les lois et réglementations relatives aux formes légales de négociation collective et permettre à tous les employés d'adhérer ou de participer à tout parti ou organisation ;
- Temps de travail, salaires et formation : respecter la durée légale du travail, les temps de conduite et les temps de repos des conducteurs, et effectuer des contrôles réguliers pour en assurer le respect. Les taux minimaux légaux sont respectés et une rémunération équitable est recherchée, avec une attention particulière portée au développement des compétences personnelles et professionnelles.

Environnement, durabilité et achats circulaires

Le Groupe Mervielde s'efforce en permanence de réduire l'impact environnemental de ses activités, directement et indirectement.

Nos fournisseurs sont tenus de respecter la législation, la réglementation et les politiques et procédures internes relatives à l'environnement et aux opérations dans les pays où ils opèrent. Ils doivent veiller à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour réduire leur impact environnemental en s'engageant dans une démarche d'amélioration continue.

Lors de leurs décisions, nos acheteurs prennent systématiquement en compte les indicateurs suivants pour la sélection des fournisseurs et des matériaux :

- L'acheteur souhaite demander plusieurs devis à différents fournisseurs, dans la mesure du possible, pour les biens ou matériaux envisagés.
- L'acheteur s'assure auprès du fournisseur que les produits et services proposés répondent aux exigences de durabilité du Groupe Mervielde. Nous renvoyons ici au Code d'éthique des fournisseurs du Groupe.
- Les fournisseurs agréés avec lesquels le Groupe Mervielde a établi une relation de confiance durable, qui ont bénéficié d'une évaluation positive et sont reconnus pour répondre à tous les critères, sont également pris en considération.
- Le **diagramme de flux du processus d'achat FLCH 89797**, relatif notamment aux équipements de travail (machines, outils mécanisés, installations, EPI et EPC), est également respecté.
- L'attribution du marché ne repose pas uniquement sur le prix ; elle est également évaluée au regard du flux ci-dessous **(*)** et de la conformité du produit à ce flux.
- L'acheteur recueillera les informations nécessaires et demandera au fournisseur de trouver des solutions alternatives répondant à ces exigences. Dans la mesure du possible, il réduira la quantité de matériaux utilisés, prolongera leur durée de vie et garantira leur réutilisation potentielle et/ou un haut degré de recyclabilité. L'acheteur pourra également le justifier grâce aux informations fournies par le fournisseur.
- Le fournisseur doit respecter de manière tangible sa politique de durabimité afin de prévenir toute atteinte à sa réputation et toute rupture d'approvisionnement.

(*)

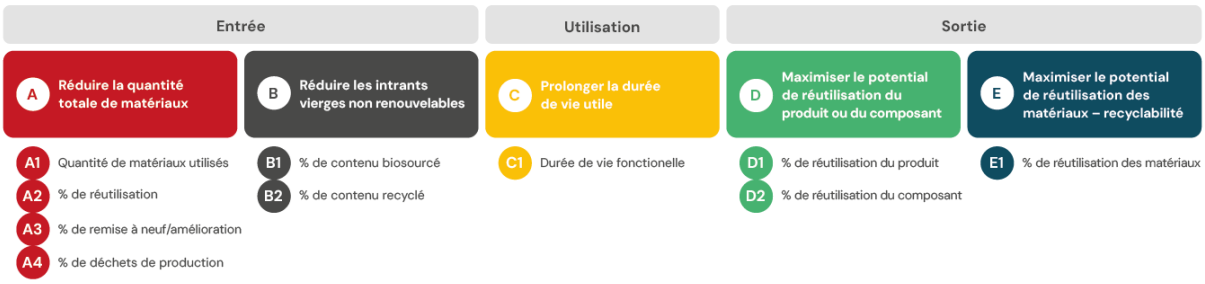

Concrètement, cet engagement se traduit par :

- L'utilisation de l'analyse et de l'optimisation pour renforcer la protection de l'environnement, prévenir la pollution et réduire les émissions de CO_2 ;
- Le suivi de la conformité à la législation applicable et aux autres exigences environnementales ;
- Respecter les normes en matière de gestion des déchets, des rejets et des émissions ;
- Sensibiliser et former tous les employés dont les activités ont un impact significatif sur l'environnement.

Santé et sécurité

Le Groupe Mervielde promeut un plan de sécurité et de santé au travail et met en œuvre les mesures préventives nécessaires prévues par la législation en vigueur.

Il est de notre responsabilité de créer des conditions de travail conformes aux exigences en matière de santé et de sécurité. La protection de la santé et de la sécurité des employés sur leur lieu de travail est une priorité.

Le Groupe encourage ses fournisseurs à respecter les normes et programmes de sécurité et de santé au travail.

Les fournisseurs s'engagent à contribuer à la promotion continue d'une véritable culture de la sécurité en :

- prenant les mesures préventives nécessaires pour garantir la sécurité et la santé de tous les employés ;
- respectant scrupuleusement les lois et procédures de sécurité applicables ;
- fournissant les ressources nécessaires pour garantir la sécurité et la santé des employés, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Confirmation de votre part en tant que fournisseur

Nous confirmons avoir lu attentivement et compris les principes énoncés ci-dessus.
Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour respecter la charte susmentionnée et à promouvoir activement la mise en application de ses principes auprès de nos employés, fournisseurs et partenaires.

Nom du fournisseur :

Cachet de l'entreprise :

Nom & titre :

Date de la signature :

Signature :